

## Concevoir, étudier ou diagnostiquer l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées

Formation 01



SIRET : 814 307 1200018 – APE : 7112 B  
Consultant Formateur Certifié ICPF&PSI : A100391  
Enregistré à l'agence nationale DPC sous le n° 9192  
Qualifié OPQIBI 0111 Prise en compte du handicap : 18 02 3600  
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 76 81 01435 81 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Formacodes	22214
Formateurs et intervenants	<b>Thierry LIÈS</b> - Audit - Spécialiste accessibilité des bâtiments, certifié ICPF&PSI, agréé CNEFOP <b>Jean-Marc BERNARD</b> - Audit - Spécialiste handicap et accessibilité universelle
Tarifs et durées (à la date du document)	En présence : 2 352,00 € pour 7 jours de 7 h, soit 49 h A distance : 1 568,00 € pour 4,5 jours de 7 h, soit 31,5 h + 2 h en présence En entreprise : 3 600,00 € pour 4 jours de 7 h, soit 28 h Exonération de TVA : en application des A. 256 et 256 A et 261-4-4° a du CGI <a href="#">Pour actualiser cliquer ici</a>
Lieux de formation	Carmaux, Bordeaux, Paris, Nantes, Arles, Toulouse, DROM et autre... (l'adresse sera communiquée après confirmation de l'inscription)
Conditions	Repas et hébergement non compris
Modalités d'accès Délais d'accès	Inter (en centre) : voir <a href="#">calendrier des sessions</a> sur le site internet Intra (en entreprise) : dates à convenir E-learning ou autres modalités de formation sur demande
Nombre de stagiaires	Jusqu'à 8 par session (âge minimum requis : 18 ans)
Taux de satisfaction des stagiaires (à la date du document)	<b>4,94/5</b> 100% des 10 bénéficiaires ayant suivi cette formation de février 2020 à septembre 2020 ont répondu à notre évaluation. Le taux de satisfaction de 100% : 10% positif et 90% très positif
Validation	QCM et remise d'une attestation de compétences
Lien site internet	<a href="https://liessaccess.fr/formation-concevoir-etudier-ou-diagnostiquer-l-accessibilite-des-personnes-aux-batiments">https://liessaccess.fr/formation-concevoir-etudier-ou-diagnostiquer-l-accessibilite-des-personnes-aux-batiments</a>

Fiche mise à jour le 03/11/2020

## Description résumée

Diagnostic tous bâtiments et aménagements ; Préconisations détaillées réglementaires et de qualité d'usage ; Mises en situation professionnelle ; Grilles de diagnostic et nombreux documents fournis dont guides, dossiers témoins, fichiers préremplis, diaporama de la formation ; Suivi gratuit du premier chantier post-formation.

## 1. Contexte

Il existe un volume important de travaux de mise en conformité de l'accessibilité des établissements recevant du public, en particulier par suite des dépôts des Ad'AP (mairies, écoles, commerces, etc.).

Il existe aussi une forte demande de travaux d'adaptation ou d'aménagement des logements par suite du vieillissement de la population et du développement du maintien à domicile.

La réglementation sur ces sujets est diverse, complexe et fortement évolutive.

Pour toutes ces raisons nous vous proposons une formation courte spécifique à votre activité.

Cette action de formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la Formation professionnelle ; elle concourt au développement des compétences dans la catégorie « Action de formation » mentionnée à l'article L. 6313-1 du Code du travail.

## 2. Public destinataire

---

Architectes, consultants, experts, ingénieurs et techniciens de la maîtrise d'ouvrage ou des Bureaux d'Étude Technique (BET), urbanistes, constructeurs, programmistes, maîtres d'œuvre, dessinateurs-projeteurs, chargés d'opérations, économistes, diagnostiqueurs, paysagistes, etc.

## 3. Prérequis

---

- Expérience ou diplôme attestant de la connaissance pratique et théorique des règles de l'art de son métier
- Niveau 5 (BTS ou équivalent)
- Niveau 4 (BAC ou équivalent) et expérience professionnelle
- Niveau 3 (CAP ou équivalent) et expérience professionnelle significative

Admission sur CV, lettre de motivation, entretien téléphonique

- Prérequis techniques pour la formation à distance : ordinateur performant avec webcam et connexion internet haut-débit

## 4. Objectifs – but professionnel visé

---

Permettre aux professionnels de réaliser des diagnostics d'accessibilité pour tous les types de bâtiments et d'aménagements, d'établir et d'exploiter les documents techniques et administratifs nécessaires et de préconiser, concevoir ou contrôler des travaux d'accessibilité en prenant en compte la réglementation mais également la qualité d'usage.

À l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable de :

- 4.1. Concevoir, étudier et contrôler des travaux qui, au-delà des règles minimales de la réglementation prennent en compte le confort d'usage pour les quatre familles de handicap.
- 4.2. Exploiter les règles d'accessibilité des différentes réglementations concernant les établissements recevant du public (ERP), les installations ouvertes au public (IOP), les maisons individuelles, les logements saisonniers et les bâtiments d'habitation collectifs, lors d'une opération de construction, d'aménagement ou de rénovation ; et pouvoir repérer des non-conformités aux règles d'accessibilité sur des ouvrages ou à la lecture de documents du dossier travaux, afin de les éviter lors de la phase conception.
- 4.3. Réaliser un diagnostic d'accessibilité, le suivi d'un Ad'AP, une déclaration de travaux, une attestation de conformité, un registre public d'accessibilité et tout autre document administratif ou notice descriptive nécessaires, notamment dans le cadre de marchés publics de travaux d'accessibilité.

## 5. Objectifs pédagogiques à atteindre

---

Pendant la formation, les participants, suivant leur fonction dans le projet, devront :

- 5.1. Acquérir des connaissances sur les déficiences et les besoins pour les quatre familles de handicap.
- 5.2. Connaître parfaitement ou savoir où trouver les règles d'accessibilité spécifiques au cadre bâti existant et aux nouvelles constructions dans le cadre de son métier.
- 5.3. Savoir rédiger un diagnostic d'accessibilité, une déclaration de travaux, une attestation de conformité, un registre d'accessibilité, un bilan d'Ad'AP et tout autre document administratif ou notice descriptive associée, et ainsi repérer les marchés de travaux correspondants.
- 5.4. Sélectionner, parmi les solutions technologiques innovantes, les produits efficaces et pertinents.

## 6. Méthodes et moyens pédagogiques

---

Enseignement théorique et pratique avec mise en situation professionnelle sur le terrain (étude de cas, y compris mesures et utilisation du matériel requis) seul, en binôme et en retour avec le groupe.

Matériel :

- Vidéo-projection (textes, schémas, photos, vidéos)
- Matériel et équipements de mise en situation de handicap (fauteuil roulant manuel ou électrique, lunettes de vision altérée ou bandeau de cécité, canne d'aveugle...)
- Matériel de diagnostic (inclinomètre, luxmètre, dynamomètre, laser de chantier, télémètre...)
- Documents papiers de dossiers témoins réalisés mis à disposition
- Documentation, grilles de "logiciels" de diagnostic sur clé USB

Pour la formation à distance en mode "classe virtuelle" :

- Plateforme de connexion APOLEARN ou DIGIFORMA
- Prérequis techniques : ordinateur performant avec webcam et connexion internet haut-débit
- Jours et horaires imposés
- Travail personnel à réaliser en plus des heures de "classe virtuelle" estimé à 2 jours
- Possibilité de participation à distance à une formation en mode présentiel

## 7. Programme et contenu

---

### JOUR 1 :

- Présentation de l'action de formation
- Tour de table et partage des activités et projets professionnels
- Rappel des objectifs de la formation et présentation du déroulement du stage

Sensibilisation au handicap avec mise en situation :

- **Module ACCESS-01 : Handicaps, déficiences et besoins – Définir les caractéristiques des quatre familles de handicap**

Compétences développées : Être capable de déterminer les besoins principaux pour les quatre familles de handicap et d'y répondre en préservant une continuité qualitative de la chaîne de déplacement ; Être capable de valoriser, au-delà des règles minimales de la réglementation, le confort d'usage.

- > Caractéristiques des différents types de handicap et descriptif des déficiences fréquentes
- > Mise en parallèle avec les difficultés des personnes âgées

- > Manipulation du matériel et des équipements de mise en situation de handicap (fauteuil roulant manuel ou électrique, lunettes de vision altérée ou bandeau de cécité, canne d'aveugle, tenue de vieillissement...)
- > Exercices de mise en situation en intérieur et en extérieur pour simuler toutes les étapes de la chaîne de déplacement
- > Retours d'expériences, échanges

- **Module ACCESS-06 : Solutions matérielles et technologiques – Proposer des solutions techniques adaptées et innovantes**

Compétences développées : Être capable d'utiliser des moyens performants, pertinents et adaptés suivant les besoins, les demandes et les situations.

- > Démonstration par images et vidéos de matériels innovants et échanges sur leur efficacité, leur niveau d'ergonomie et leur pertinence

- Remise d'un document mémo des connaissances apportées dans la journée

### JOUR 2 :

- Examen de dossiers d'accessibilité réalisés pour différents types de situations et pour différents types de clients ou donneurs d'ordre
- **Module ACCESS-04 : Réglementations et diagnostic – Définir le niveau d'accessibilité d'un bâtiment et d'un aménagement**

Compétences développées : Être capable d'appliquer la réglementation adaptée au bâtiment ou à l'installation étudié(e) ; Être capable, lors d'opérations de construction, de rénovation ou de diagnostic, de réussir ou de solutionner l'accessibilité aux personnes handicapées, au sens

de la réglementation.

- > Présentation du cadre législatif, quelques dates
  - > Présentation du cadre réglementaire, décrets et arrêtés en vigueur
  - > Quelques définitions au sujet de la classification des bâtiments
  - > Obligations : Quid du propriétaire ou de l'exploitant ?
  - > Les actions de mise aux normes de l'accessibilité à mener
  - > Les Cerfa déclaratifs, leur emploi
  - > Les besoins d'espaces, limites dimensionnelles
  
  - > Exercices sur plan
  - > Exemples de réalisations réussies
  - > Les erreurs à éviter
- Remise d'un document mémo des connaissances apportées dans la journée

### JOUR 3 :

- Questionnaire et autocorrection sur les connaissances apportées la veille
- **Suite du Module ACCESS-04 : Règlements et diagnostic – Définir le niveau d'accessibilité d'un bâtiment et d'un aménagement**
  - > Autres valeurs à mesurer : altimétrie, pente, éclairement, absorption acoustique, force de traction ou de poussée
  - > Entrée de la parcelle, stationnement, cheminements extérieurs, entrée du bâtiment, circulations horizontales, circulations verticales
  
  - > Exercices de diagnostic sur le terrain avec du matériel de mesure
- Remise d'un document mémo des connaissances apportées dans la journée

### JOUR 4 :

- Questionnaire et autocorrection sur les connaissances apportées la veille
- **Suite du Module ACCESS-04 : Règlements et diagnostic – Définir le niveau d'accessibilité d'un bâtiment et d'un aménagement**
  - > Attente et accueil, salles, portes et poignées, équipements
  - > Sanitaires, cabines, hébergement, restauration, public assis, cas particuliers
  - > Règles d'acoustiques liées à l'accessibilité et traitement
  - > Présentation des règles d'accessibilité applicables aux logements (domicile et saisonnier)
  
  - > Exercices de diagnostic sur le terrain avec du matériel de mesure
- Remise d'un document mémo des connaissances apportées dans la journée

## JOUR 5 :

- Questionnaire et autocorrection sur les connaissances apportées la veille
- **Module ACCESS-05 : Obligations déclaratives – Assurer le suivi d'un Ad'AP, élaborer une déclaration de travaux, une attestation de conformité et un registre public d'accessibilité ; organiser la communication et planifier les échéances avec le donneur d'ordre**

Compétences développées : Être capable d'assurer l'assistance au maître d'ouvrage au moment de la déclaration de mise en conformité, des contrôles et du suivi de l'accessibilité d'un établissement ou d'une installation.

- > Obligations, responsabilités, sanctions
- > Présentation et modalités de renseignement des Cerfa et notices
- > Présentation du contenu du registre public d'accessibilité

- **Module créateur ou repreneur d'entreprise – pièces comptables, clientèle, assurance et marchés publics (OPTION)**

Compétences développées : Être capable de cibler la clientèle, de proposer et rédiger un contenu précis et exhaustif des prestations. Choisir une assurance professionnelle adaptée.

- > Clientèle : professionnels, cabinets, commerces, collectivités, marchés publics
- > Devis, facture, prix, marché
- > RC pro ou décennale

- Contrôle des connaissances par un QCM de 40 questions
- Bilan de l'action de formation (question abordée : assurance pro ou décennale ?)
- Remise de documents numériques (logiciel de diagnostic, grilles, calculs divers, bibliothèques diverses, exemples types de rapports et de dossiers)
- Remise de l'attestation de compétences

## JOURS 6 et 7 :

Journées de mise en situation avec étude de cas (ou travail personnel si formation à distance, avec visa du formateur) :

- **Module ACCESS-11 : Constitution d'un dossier d'accessibilité complet pour un établissement recevant du public ou un bâtiment d'habitation – Etude de cas**

Compétences développées : Être capable de réaliser des prestations professionnelles pour un client réel dans un temps imparti ; Être capable de rédiger, corriger et ordonner des documents techniques et administratifs en vue de leur exploitation par le client auprès de la mairie, de la préfecture ou d'autres organes officiels.

- > Réalisation du diagnostic d'accessibilité, du rapport des non-conformités et préconisations, de l'évaluation des travaux de mise en conformité, de la programmation, de l'attestation finale et du registre public d'accessibilité

- Réalisation en situation professionnalisante à partir d'un cas réel ou fictif d'un dossier type d'accessibilité complet, comprenant l'état des lieux, le rapport de diagnostic, et la déclaration administrative des travaux d'un établissement recevant du public dans un cadre bâti existant
- Réalisation d'exercices avec des niveaux de difficulté progressifs

## 8. Modalités d'information et d'accueil

---

Nos salles sont accessibles aux personnes utilisatrices d'un fauteuil roulant selon les dispositions réglementaires en vigueur. Nous pouvons répondre à d'autres spécificités sur demande (mobilier, boucle à induction magnétique...). Cela ferait l'objet d'un avenant à la convention de formation.

Une convocation à la session de formation est adressée 10 jours avant la session de formation.

Le formateur prend en charge les stagiaires dès leur arrivée. Il gère l'emploi du temps et propose de prendre les repas de la pause déjeuner en commun. À chaque candidat est remis un livret d'accueil comprenant notamment la présente fiche et le règlement intérieur.

Un tour de table permet aux stagiaires de se présenter, d'exprimer ce qu'ils attendent de la formation et les applications qu'ils en feront dans leur activité professionnelle. Cela permet au formateur de prévoir le transfert des compétences à faciliter. Il rappelle les objectifs de la formation avant de commencer le programme.

Les questions sont libres et participent à la richesse des échanges et au rythme des différentes interventions.

## 9. Modalités de contrôle continu

---

Des questionnaires à réponses ouvertes sont proposés le lendemain matin des jours de formation. Une autocorrection est aussitôt effectuée. Ce questionnaire n'est pas noté et n'entre pas dans l'évaluation finale du candidat.

Une étude de cas est réalisée in situ en binôme, avec du matériel professionnel de mesure, et confrontée aux avis des pairs puis à celui du formateur.

La répétition et la reformulation sont régulièrement pratiquées.

## 10. Modalités d'évaluation des acquisitions

---

En fin de session, chaque candidat doit répondre à un QCM d'une quarantaine de questions. Le résultat du QCM compte pour la validation des connaissances acquises pendant le stage. Une attestation de compétences est remise si un nombre suffisant de bonnes réponses est atteint.



## Choisir LIESS ACCESS pour l'expertise et la complémentarité des intervenants

LIESS ACCESS s'associe les compétences de formateurs et intervenants spécialisés dans leur domaine et ayant une solide expérience de terrain, afin de délivrer des formations de qualité. LIESS ACCESS met tout en œuvre pour que les bénéficiaires des formations soient rapidement opérationnels et autonomes dans l'exercice des acquis de la formation au sein de leur activité professionnelle.

Dans le cadre de la certification ICPF&PSI, agréé CNEFOP, LIESS ACCESS vise l'excellence dans toutes ses prestations.

Une grande documentation numérique est partagée en fin de session de formation, y compris des fichiers modifiables, une grille de rapport de diagnostic complète en version Word avec proposition rédactionnelle par listes déroulantes, des tableaux de programmation de travaux et de prix du BTP en version Excel.

Important ! Une assistance à distance après formation est assurée pour le premier chantier ou dossier.

Cette formation permet d'être référencé(e) sur le réseau professionnel HANDI-RENOV.

### Thierry LIES,

Dirigeant de LIESS ACCESS, expert dans l'audit d'accessibilité et l'assistance à maîtrise d'ouvrage des bâtiments et aménagements.

Consultant-formateur certifié ICPF (agréé CNEFOP) et qualifié OPQIBI pour la prise en charge du handicap, responsable et concepteur des formations, gestionnaire du réseau de professionnels HANDI-RENOV.



Session de formation à Paris (75)

### Jean-Marc BERNARD,

Consultant expert dans l'accessibilité universelle.

A joué un rôle de représentation au sein de différentes commissions et instances publiques, un rôle de conseil pour la ville de Paris lors de la mise en accessibilité du réseau des bus ; a été responsable Cadre de vie et Accessibilité à la Délégation de Paris puis conseiller technique Accessibilité Universelle à l'Association des Paralysés de France.



Session de formation à Mazères (33)